

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PROBLÈME PUBLIC



Par Nicolas Chochoy, directeur de l'Institut Godin & Margaux Arraitz, chargée de mission thèse CIFRE à l'Institut Godin

Cet article a été publié pour la première fois en décembre 2022 dans le livret “Pour des modèles économiques et des territoires sobres, justes et résilients”, édité suite à l'Université Éphémère organisée par la CTE Tilt et la Fondation Zoein en mai 2022 à Lille.

En matière de relations science-société l'Université Éphémère (UE) constitue une forme originale. Elle nous vient de la Manufacture Coopérative qui s'est construite comme un espace de réflexion chercheurs – acteurs notamment autour des coopératives d'activité et d'emploi. Comme son nom l'indique l'UE ne dure pas dans le temps et c'est justement dans sa dimension éphémère que réside son intérêt.

Il s'agit en effet d'organiser des temps de production entre acteurs et chercheurs sur deux jours consécutifs. En amont sont préparés la ou les thématiques de travail et la structuration des deux jours, les différents temps de travail étant pensés pour laisser place à l'imprévu et aux apports des participants. Ces derniers n'assistent pas à l'UE, ils la construisent chemin faisant pendant les deux jours : en formulant une compréhension commune des enjeux, des problématiques, des pistes pour l'avenir, mais aussi en confrontant des propositions analytiques et théoriques.

L'Institut Godin a co-organisé ou participé à quatre UE : trois dans le cadre d'un projet sur les transitions financé par le Groupement d'intérêt scientifique Démocratie et participation et le CNRS (Cit'in) à Paris, Grasse et Beauvais. La quatrième est celle de la coopérative Tilt organisée à Lille sous forme de plénières, d'ateliers, de déjeuners et de moments informels. Au regard des échanges, nous proposons ici d'éclairer un enjeu qui peut être important pour toute organisation qui insère et déploie une activité au sein d'une problématique sociale : le devenir de cette problématique au prisme du « problème public ».

Au sens de la sociologie des problèmes publics et en suivant notamment les travaux d'Erik Neveu tout fait social peut devenir un problème public : illettrisme, harcèlement scolaire, précarité énergétique, etc. Mais ce devenir n'a rien d'évident. Ce dernier propose un ensemble non linéaire d'opérations qui permettent la construction d'un problème en problème public.



Pour qu'il y ait problème il faut pouvoir nommer, désigner, une situation, un fait social comme problématique (**identification**). Ce signalement est mené par des « entrepreneurs de cause » par lesquels un fait est progressivement reconnu comme problématique, au regard d'une norme de laquelle il conviendrait de se rapprocher dans les faits. Le périmètre de ce problème se construit à partir de son **cadrage**. Ce processus peut d'ailleurs amener plusieurs entrepreneurs de cause à se concurrencer les uns les autres à partir de perceptions normatives différentes. La dimension problématique du problème renvoie à la **justification** qui participe à légitimer ce dernier. Sa diffusion médiatique, politique, économique par des entrepreneurs de cause participe à le **populariser**. La dernière opération constitue le grâle des entrepreneurs de cause : **la mise en politique publique**.

Ce (très) court passage par la sociologie des problèmes publics nous montre que si les entrepreneurs de la coopérative Tilt ont pour rôle de créer des solutions concrètes par la voie économique et entrepreneuriale, d'autres parties prenantes de Tilt ont aussi un rôle à jouer dans la transition écologique. Le revenu de transition écologique tout comme les coopératives de transitions sont des solutions évidentes si le problème auquel il se rapporte (et apporte une solution) l'est également.

Cette évidence n'a rien de naturelle, elle résulte d'une construction qui a besoin **d'entrepreneurs de cause**. Ils participent en effet à construire une problématisation dans laquelle les solutions économiques et entrepreneuriales deviennent des évidences. Cette évidence facilite alors beaucoup l'action, sa construction est donc une perspective importante.

Cette approche confère alors à la coopérative Tilt mais aussi à la Fondation Zoein un rôle politique de premier ordre dans l'identification, le cadrage, la justification, la popularisation et la mise en politique publique de la transition écologique. Et comme l'entrepreneuriat de cause transcende les frontières publiques-privées, le devenir de la transition écologique n'est pas indépendant des institutions publiques.

C'est probablement la raison pour laquelle le rôle des collectivités locales et plus largement des institutions publiques a été un fil prégnant au sein de l'ensemble des espaces de travail de cette université éphémère.

Dans ce sens, la posture d'entrepreneuriat de cause soutient la construction du problème public de la transition, ou, comme il a pu être entendu lors de l'UE de Tilt, de « l'urgence écologique » (différence de sémantique qui dénote par ailleurs déjà un travail d'identification et de cadrage à effectuer). Elle souligne par ailleurs le besoin d'une implication à part entière des collectivités locales et de l'Etat dans cette démarche socialement innovante.

Le travail de création de l'évidence qu'implique une posture par le problème public peut par exemple s'appuyer sur les différentes formes de partenariats public-privés disponibles en France à l'heure actuelle, et qui reposent notamment sur le principe que de nouveaux modes de financements et arsenaux juridiques sont à même de faire des collectivités territoriales des coproducteurs de services sur les territoires avec l'ensemble des acteurs de la société civile. Nous pensons en la matière particulièrement aux Sociétés Coopératives d'Intérêts Collectives (SCIC) ou aux Contrats à Impact Social (CIS). Dans cette veine, l'expérimentation du Revenu de Transition Ecologique représente un vecteur de coopération avec les collectivités territoriales au service de la transition écologique.

Le besoin d'un partenariat renforcé avec l'acteur public en matière d'innovation, surtout quand elle est sociale, a par ailleurs été évoqué dans un rapport de 2017 du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), ce qui souligne l'existence chez certains interlocuteurs publics d'un questionnement sur un rôle, une posture à redéfinir quant aux innovations sociales. Ce rapport confère ainsi à la mise en problème public la possibilité d'induire des changements d'échelles de ces innovations sociales. Il est noté en effet : « La reprise de l'innovation dans une politique publique (l'inscription dans la loi, la réglementation) est un vecteur de changement d'échelle dans deux sens : elle permet de faciliter l'implantation du projet innovant sur l'ensemble du territoire afin de réduire les inégalités territoriales dans l'accès aux services innovants, mais elle peut également générer les changements systémiques du secteur concerné par l'institution de lois ou règlements. » (p.37). A l'instar des expérimentations « Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée », la perspective d'un changement d'échelle du RTE pourrait s'inscrire dans le cadre d'une loi d'expérimentation.